Image not found or type unknown

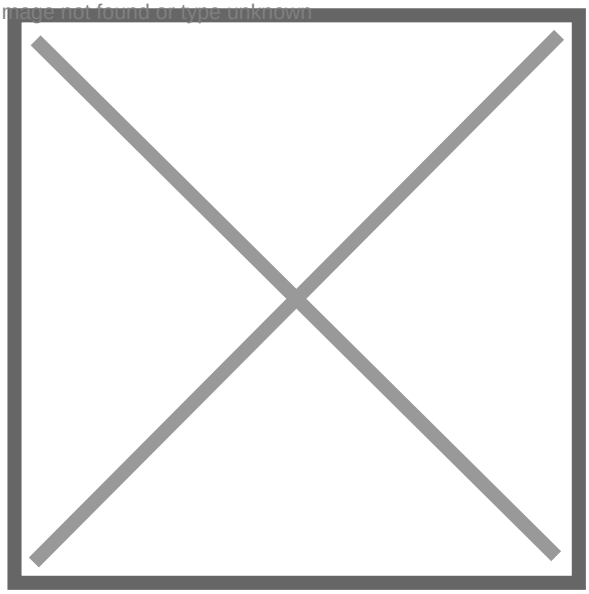

Sèparation concubinage enfants

Par **Toxika**, le **20/02/2017** à **21:43**

Bonjours donc voilà ma copine à décidé qu.On se sépare durait que je ne travaille plus depuis 2007 (maladie) tout juste reconnue travailleur handicapés -50% lors d.une soirée tendu mes parents en visite elle me fait une scène pour que je reparte avec eux! Pour pas envenimer la chose et surtout pour épargne nos deux enfants âge de 8 et4ans je suis partie en gros elle m'a foutu dehors sachant que j.allais me retrouver en caravane à 20 km d.eux sans revenu sans permis et surtout loin de mes enfants après renseignements je m'aperçois que mon nom est aussi sur le bail
bail elle n.accepte même pas queue passeuse nuit de temps en temps sur le canapé histoire de passer plus de temps avec mes enfants moi qui étais père au foyer s.est très dur de les voir une dizaine d.heures par semaines sans compter le fait de vivre en caravanes qui à doubler mes symptômes cause du manque de confort(fibromyalgie)ma question que faire? Quel son mes droits? Je vais tomber fou elle ose dire s.est pas grave les enfants s.en remettrons!

Par **cocotte1003**, le **21/02/2017** à **07:43**

Bonjour, si vos deux noms sont sur le bail, c'est votre domicile autant que le sien, vous pouvez donc retourner vivre chez vous, au besoin vous pouvez faire intervenir les forces de l'ordre si elle refuse. Vous demandez au tribunal l'aide juridictionnelle pour financer un avocat et si vous le souhaitez demander la garde de vos enfants et l'attribution du domicile, cordialement

Par **Tisuisse**, le **21/02/2017** à **07:59**

Bonjour,

Le bail est à vos 2 noms donc vous revenez chez vous et votre compagne n'a pas à vous mettre dehors.

En ce qui concerne vos enfants, si vous les avez reconnus, c'est au JAF de fixer les droits de visite et d'hébergement. Donc, vous saisissez le JAF pour qu'il fixe les droits et, parmi vos droits, il y a celui d'obtenir la garde exclusive de vos enfants, de rester dans votre appartement, d'obtenir une pension alimentaire de votre copine pour élever vos enfants. Vous avez donc tout intérêt à prendre un avocat, au besoin via l'aide juridictionnelle, pour obtenir gain de cause. Le fait que vous soyez handicapé, donc touchant l'allocation handicapé, vous pourriez avoir droit aussi à des aides pour votre logement sans compter que c'est vous qui toucheriez aussi les allocations familiales pour vos 2 enfants.

Par **Toxika**, le **21/02/2017** à **12:19**

Merci pour vos réponses! Le truc s.est que si je retourne chez moi sava être la guerre pourtant je suis quelqu'un de calme patient non violent! Je n'ai aucun revenu dans l.urgence j.ai du me domicilié à la croix rouge pour avoir le rsa car si j.ai pas un minimum de revenu la personne qui m.accueil ne pourra subvenir à mes besoin bien lgtp! Mon handicap est moins de 50% Donc aucun revenu! Si je revient elle va chercher une autre location se qui m.arrangerais mais comment je fait pour vivre! Alloc et prime d' activités tombe sur son compte elle à tout en plus de tte sa famille contre moi ! Genre son père va débarquer sa va partir en couille! Je suis seul! Pour moi elle fait n.importe quoi avec les enfants genre la en plus de ne plus me voir il dorme chez sa mère(vacances) car elle boss tôt le matin!

Par **cocotte1003**, le **21/02/2017** à **12:39**

Bonjour, allez voir une assistante sciale elle vous conseillera sur les aides auxquelles vous aurez droit, comme l'apl sur vous payez un loyer. Si elle perte du domicile, le juge peut vous donner plus facilement la résidence des enfants puisque ca les changera moins, cordialement

Par **morobar**, le **21/02/2017** à **17:39**

Bonjour,
[citation] sava être la guerre pourtant je suis quelqu'un de calme patient non violent![/citation] et
[citation] Genre son père va débarquer sa va partir en couille[/citation]
Vous voulez faire respecter vos droits sans bagarre.
Si vous escomptez qu'un super héros genre Zorro intervienne en votre faveur, vous devez

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

déchanter.
Il va falloir vous prendre par la main, commencer comme indiqué à contacter l'assistance sociale de votre commune (au CCAS communal) et faire le tour de la question, y compris celui de l'obtention de l'aide judiciaire.
Ce n'est pas toujours facile de surmonter une nature calme et/ou timide, peut-être un complexe dû à votre handicap.
Mais vous n'avez guère d'autre solution que de prendre le taureau par les cormes.

Par **Toxika**, le **21/02/2017** à **17:48**

Je suis aller au ccas de ma ville genre j'avais aucune affiliation avec la ville des quel sont vue le nom de famille elle sont lâcher l.affaire ! Tte ma belle famille travail à la mairie et son bien vue ses pourquoi j.ai etè me domicilié à la croix rouge et vue une assistante sociale à la maison du département! Qui m'a remplie la demande de rsa et conseille de.aller voir un jaf!sans me dire comment faire!

Par **cocotte1003**, le **21/02/2017** à **19:08**

Bonjour, oui il faut saisir le jar c'est à dire au tribunal dont dépend votre domicile. En demandant les documents à remplir pour obtenir l'aide juridictionnelle pour financer un avocat, cordialement

Par **Toxika**, le **21/02/2017** à **19:14**

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés